

Mise en garde
Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.



ASSEMBLÉE 20-CAP-14

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 5 novembre 2020** 17 h 00, par visioconférence.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Jonathan Tabarah, président et conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Magalie Queval, vice-présidente et conseillère de la Ville de Boucherville
Madame Marilou Alarie, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Julie Bourgoïn, conseillère de la Ville de Saint-Lambert
Madame Sylvie DesGroseilliers, conseillère de la Ville de Brossard
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

N'a pu assister

Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Maître Carole Cousineau, directrice Affaires juridiques et secrétaire corporative
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-133

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Jean-François Boivin :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions du public

Les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont été remplacées par celles du décret 689-2020 du 25 juin 2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

Toutefois, comme il est impossible de respecter les mesures sanitaires prévues par le décret, dont celle du maintien de la distanciation de deux mètres entre les personnes présentes, les séances se tiennent sans la présence du public.

Les usagers peuvent poser leur question, entre 12 h et 14 h le jour de la séance, via l'adresse courriel publiée sur le site internet du RTL.

Trois questions sont adressées aux membres par voie électronique.

Madame Chantal Martin demande si les circuits 86 et 87 seront abolis lorsque le REM sera en service.

Le président indique que le RTL a bien entendu les citoyens de Boucherville lors de l'exercice de consultation de l'automne dernier, qui confirmait l'appréciation des lignes 86 et 87 en service direct vers le centre-ville de Montréal.

La baisse actuelle de l'achalandage reste importante avec la 2^e vague et la baisse d'activités au centre-ville de Montréal est encore plus importante en raison de la directive gouvernementale d'occupation des bureaux à 25 %.

Il semble que cette situation se prolongera pour les premiers mois de 2021, donc la remise en place des lignes 86 et 87 n'est pas prévue à court terme. Le RTL s'ajustera dans la mesure du possible avec la reprise d'activités et les besoins de la clientèle tout en tenant compte de la disponibilité de nos ressources.

En ce qui concerne l'arrivée du REM, il est encore trop tôt pour vous répondre. Nous vous invitons par ailleurs, à suivre les prochaines consultations publiques sur la révision du réseau à l'arrivée du REM en 2021. Les dates seront annoncées dans les prochaines semaines sur notre site Web et nos réseaux sociaux.

Monsieur Justin Gervais demande s'il serait possible que le RTL négocie avec ses partenaires des villes avoisinantes afin que le service de transport adapté du RTL puisse déposer et reprendre ses clients sans qu'il y ait de transfert de véhicule.

Le président explique que le service de transport adapté du RTL a comme territoire l'agglomération de la Ville de Longueuil et qu'il doit composer avec des règles établies par l'ARTM. Le RTL est conscient que d'éviter une correspondance est très apprécié par la clientèle. Il prend note de la suggestion qui sera à évaluer.

Madame Jeanne-Mance Robichaud demande s'il est possible de descendre en avant de l'autobus lorsqu'un client utilise un charriot ou une poussette pour bébé, en période hors pointe, même si le débarquement doit maintenant se faire par l'arrière en ces temps de pandémie.

Le président confirme que les usagers à mobilité réduite, tout comme les usagers avec des poussettes, encombrés ou avec des chariots, peuvent débarquer en avant de l'autobus. Il mentionne que des rappels ont été faits aux chauffeurs à ce sujet et qu'ils seront faits à nouveau.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-134

Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 1^{er} octobre 2020

Il est proposé par Jérôme Savaria-Carrière, appuyé par Sylvie DesGroseilliers :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 1^{er} octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-135

Procès-verbal de l'assemblée publique extraordinaire du 21 octobre 2020

Il est proposé par Julie Bourgoïn, appuyé par Jean-François Boivin :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique extraordinaire du 21 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Dossiers - Mobilité durable**

4.1 **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-136**

Proposition d'une nouvelle ligne accessible donnant accès, entre autres, aux personnes en fauteuil roulant dans le cadre des mesures visant l'accessibilité universelle

Il est proposé par Sylvie DesGroseilliers, appuyé par Robert Myles :

DE RENDRE permanente l'accessibilité universelle sur la ligne 15.

D'APPROUVER le déploiement de l'accessibilité universelle sur la ligne 8, à partir de du mois de janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Dossiers - Gestion durable des ressources**

5.1 **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-137**

Approbation de l'addenda no 2 à l'offre de location de bureaux administratifs situés au 10, boulevard Jean-Paul Vincent à Longueuil

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) loue des locaux situés au 10, boulevard Jean-Paul Vincent à Longueuil aux termes d'une offre de location;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30-01) n'encadre pas les baux de location et que de manière générale, les baux immobiliers ne sont pas assujettis à l'obligation de recourir au processus de soumissions publiques.

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Jacques E. Poitras :

D'APPROUVER l'addenda no 2 à l'offre de location auprès de la société DCAF Immobilier S.E.N.C pour des locaux situés au 10, boulevard Jean-Paul Vincent à Longueuil pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021 pour un montant total estimé à 81 512,68 \$ (taxes incluses).

D'AUTORISER le directeur général du RTL à signer, pour et au nom du RTL, cet addenda.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 **RÉSOLUTION NUMÉRO 20-138**

Consentement du Réseau de transport de Longueuil (RTL) à la cession du contrat P19-038 - Service de déneigement au RTL entre Q.C. Environnement et Excavation Inc. et Transport Éric Huberdeau Inc.

CONSIDÉRANT QUE le RTL a octroyé par la résolution numéro 19-125 du 3 octobre 2019, un contrat à Q.C. Environnement et Excavation Inc. à la suite de l'appel d'offres public P19-038 - Service de déneigement au RTL;

CONSIDÉRANT QUE Q.C. Environnement et Excavation Inc. désire céder ce contrat à Transport Éric Huberdeau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE Transport Éric Huberdeau Inc. remplit toutes les conditions de l'appel d'offres P19-038.

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Robert Myles :

DE CONSENTIR à la cession par Q.C. Environnement et Excavation Inc. à Transport Éric Huberdeau Inc. selon les mêmes termes et conditions prévus à l'appel d'offres public P19-038 - Service de déneigement au RTL.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-139

Approbation de deux contrats de service entre le RTL et Énergir pour la fourniture de gaz naturel dans les deux garages du centre d'exploitation de Saint-Hubert

CONSIDÉRANT QUE l'alinéa 4 de l'article 101.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30-01) permet d'adjuger un contrat dont l'objet est la fourniture de services par un fournisseur d'électricité ou de gaz sans recourir à une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QUE les projets de remplacement des systèmes de chauffage au gaz dans les deux (2) garages du centre d'exploitation de Saint-Hubert (CESH) modifient la liste des équipements décrits dans les contrats existants.

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière :

D'APPROUVER les contrats à intervenir entre le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et Énergir relatif à la fourniture de gaz naturel pour les deux (2) garages du centre d'exploitation de Saint-Hubert.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, ces contrats.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-140

Octroi de contrat – Services d'acquéreur pour les transactions par cartes bancaires

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30-01), une société de transport en commun peut procéder à une demande commune de soumissions publique pour l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 20-63, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) a mandaté la Société de transport de Montréal (STM), afin de procéder à une demande de soumission publique visant l'adjudication de plusieurs contrats de service d'acquéreur pour les transactions par cartes bancaires au nom de la STM, du RTL et d'autres organismes publics de transport en commun, conditionnellement à ce que les documents d'appel d'offres soient approuvés par le service des approvisionnements du RTL avant la publication de la demande de soumissions publique;

CONSIDÉRANT QUE le service des approvisionnements du RTL a approuvé les documents d'appel d'offres de la STM avant la publication de la demande de soumission publique.

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Sylvie DesGroseilliers :

DE MANDATER la STM pour octroyer, pour et au nom du RTL, et à l'occasion d'un contrat unifié conjointement avec la STM et d'autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder à l'octroi du contrat pour les services d'acquéreur pour les transactions par cartes bancaires au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise CORPORATION SOLUTIONS MONERIS, aux prix soumis, pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2032, pour un montant total jusqu'à concurrence de 3 480 658,46 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents d'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Ce contrat est pourvu de trois (3) périodes additionnelles de deux (2) ans chacune. Le RTL se réserve tous ses droits pour l'exercice de ces options.

QUE les responsables dûment autorisés de la STM agissent à titre de mandataires en ce qui concerne les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport en commun, pour procéder à l'octroi du contrat pour les services d'acquéreur pour les transactions par cartes bancaires et qu'à ce titre, ils soient autorisés à signer tout document utile et nécessaire pour donner suite et effet à la présente et que leur acception de la soumission lie le RTL envers l'adjudicataire pour sa portion du contrat.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-141

Octroi de contrat – Remplacement des systèmes de ventilation au centre d'exploitation Vieux-Longueuil

Il est proposé par Julie Bourgoin, appuyé par Michel Lanctôt :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P20-007 – Remplacement des systèmes de ventilation au centre d'exploitation Vieux-Longueuil, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise CONSTRUCTION GENFOR LTÉE, aux prix soumis, pour un montant total estimé à 6 548 976,00 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingence, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-142

Octroi de contrat – Mise à niveau de la toiture au centre d'exploitation de Saint-Hubert, garage 1

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Jacques Lemire :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P20-005 – Mise à niveau de la toiture au centre d'exploitation de Saint-Hubert, garage 1, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise LES ENTREPRISES CHRISTIAN ARBOUR INC., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 6 151 321,17 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingence, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-143

Octroi de contrat – Désinfection quotidienne de huit (8) toilettes chimiques (Covid-19)

Il est proposé par Jérôme Savaria-Carrière, appuyé par Robert Myles :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P20-050 – Désinfection quotidienne de huit (8) toilettes chimiques (Covid-19), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise PROPRECAN INC., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 206 955,00 \$ (taxes incluses) pour une durée d'un (1) an débutant le 9 novembre 2020, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-144

Octroi de contrat – Disposition des déchets dangereux

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Jean-François Boivin :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P20-049 – Disposition des déchets dangereux, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise GFL ENVIRONMENTAL INC., aux prix soumis, pour un montant total estimé à 131 835,12 \$ (taxes incluses), pour une durée de trois (3) ans, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-145

Octroi de contrat – Renforcement des lignes de vie et palans au centre d'exploitation Vieux-Longueuil

Il est proposé par Magalie Queval, appuyé par Jean-François Boivin :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P20-054 – Renforcement des lignes de vie et palans au centre d'exploitation Vieux-Longueuil, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise IMPÉRIAL HABITATIONS INC., au prix soumis, pour un montant total estimé à 239 912,35 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingence, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-146

Dépôt – Liste des chèques émis

PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 14 septembre 2020 au 13 octobre 2020 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 19 929 291,16 \$.

5.11 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-147

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – septembre 2020

PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de septembre 2020.

6. **Intervention des membres du conseil**

Chacun des membres s'adresse à l'audience tour à tour.

7. **Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est proposé.

8. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-148

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Sylvie DesGroseilliers, appuyé par Jean-François Boivin de lever la présente assemblée.

Il est 17h34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jonathan Tabarah
Président

Me Carole Cousineau
Secrétaire corporative